

VILLE D'ERQUINGHEM-LYS



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE EXERCICE 2026

« *Gouverner, c'est prévoir.* »

Émile de Girardin

Document présenté au Conseil municipal
du 08 Décembre 2025

Conformément aux articles L.2312-1 et D.2312-3
du Code général des collectivités territoriales

VILLE D'ERQUINGHEM-LYS



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE EXERCICE 2026

SOMMAIRE

Préambule

- I. Contexte général et cadre d'élaboration
- II. Évolution des dépenses et recettes de fonctionnement
- III. Évolution des dépenses et recettes d'investissement
- IV. Orientations d'investissement et programmation pluriannuelle
- V. Gestion de la dette et des équilibres financiers
- VI. Fiscalité et tarification communales
- VII. Ressources humaines et organisation
- VIII. Relations financières avec la MEL et les partenaires
- IX. Budget annexe – Cimetière
- X. Conclusion générale

Annexes

- 1. Gestion de la dette
- 2. Tableau des effectifs

PRÉAMBULE

Le **Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)** constitue un document fondamental de la gouvernance financière locale. Il a pour vocation de **préparer le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)**, étape essentielle du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

En application de l'article **L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)**, toute commune de plus de 3 500 habitants doit organiser, dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, un **débat d'orientation budgétaire** au sein de son conseil municipal.

Ce débat a pour objet :

- de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire et financière de la collectivité pour l'exercice à venir ;
- d'éclairer les élus sur les évolutions prévisibles des recettes, des dépenses et de la dette ;
- et d'ouvrir une réflexion collective sur les priorités de gestion, d'investissement et de fiscalité.

Le DOB n'est ni un vote ni une décision, mais un **moment de concertation et de transparence** : il permet à l'ensemble des élus de débattre des choix à venir avant la présentation du budget primitif.

Le rôle et le contenu du ROB

L'article **D.2312-3 du CGCT** fixe le contenu du rapport d'orientation budgétaire. Il présente :

1. Les orientations budgétaires pour l'exercice à venir ;
2. Les engagements pluriannuels et la programmation d'investissement ;
3. Les orientations de gestion de la dette ;
4. Les principaux indicateurs financiers (CAF, épargne brute, dette) ;
5. Les relations financières avec l'intercommunalité.

Le ROB vise ainsi à éclairer les élus et à garantir la transparence financière à l'égard des citoyens.

Une exigence de transparence et de responsabilité

Au-delà de son caractère réglementaire, le ROB est un **outil stratégique** permettant à la collectivité de piloter son action dans la durée, de rendre compte de la situation financière et d'anticiper les évolutions économiques, fiscales et sociales.

Le cadre d'élaboration 2026

Le présent rapport expose les perspectives économiques, les hypothèses de travail et les grandes orientations budgétaires pour 2026, dans un contexte marqué par l'inflation, la hausse des charges et le renforcement des exigences environnementales.

La Ville d'Erquinghem-Lys aborde l'exercice 2026 avec une volonté affirmée de maintenir le cap d'une **gestion rigoureuse, responsable et tournée vers l'avenir**.

Dans un contexte marqué par la persistance de tensions économiques, l'évolution du coût de l'énergie et la nécessité de concilier transition écologique et qualité du service public, la stratégie financière communale repose sur trois principes :

- **Préserver les équilibres financiers** à travers une maîtrise des charges de fonctionnement et une gestion active des ressources.
- **Maintenir une capacité d'investissement soutenue** pour accompagner le développement du territoire et améliorer le cadre de vie.
- **Conserver une trajectoire d'endettement maîtrisée**, garantissant une soutenabilité durable des finances communales.

Cette trajectoire financière traduit la volonté municipale de **préparer l'avenir sans compromettre les équilibres**.

Ce ROB 2026 réaffirme la solidité financière de la commune et sa détermination à investir pour l'avenir sans compromettre son équilibre.

Tenue du Débat d'Orientation Budgétaire

Conformément aux dispositions de l'article **L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales**, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) de la Ville d'Erquinghem-Lys s'est tenu en séance du **Conseil municipal du 8 décembre 2025**, soit **dans le délai réglementaire de deux mois précédent le vote du budget primitif 2026**.

Ce débat, appuyé sur le présent Rapport d'Orientation Budgétaire, a permis de présenter les grandes lignes de la politique financière communale, d'exposer les évolutions prévisionnelles des recettes, des dépenses et de la dette, ainsi que les orientations pluriannuelles d'investissement.

À l'issue de cette séance, **le Conseil municipal a pris acte de la tenue du débat**, conformément aux prescriptions légales, **sans donner lieu à un vote formel**, le DOB n'ayant pas de caractère décisionnel mais constituant une étape de transparence et de concertation préalable au budget primitif.

I. CONTEXTE GÉNÉRAL ET CADRE D'ÉLABORATION

Cette première partie définit le cadre dans lequel s'élabore le budget communal. Elle a pour objectif de replacer la situation financière de la commune dans son environnement économique, institutionnel et territorial.

Elle répond à l'obligation de présenter les facteurs de contexte prévus par l'article D.2312-3 du CGCT : conjoncture macroéconomique, évolutions nationales des dotations de l'État, relations avec l'intercommunalité, et dynamique locale (population, économie, emploi).

Ce chapitre permet ainsi de comprendre les contraintes externes pesant sur le budget communal et les hypothèses retenues pour bâtir les orientations 2026.

1. Contexte macroéconomique

L'élaboration du budget primitif 2026 de la Ville d'Erquinghem-Lys s'inscrit dans un environnement économique, géopolitique et institutionnel caractérisé par une incertitude durable.

Les collectivités locales évoluent désormais dans un contexte où la stabilité financière, énergétique et réglementaire ne peut plus être considérée comme acquise.

Trois déterminants majeurs structurent la période :

- la **persistance d'une inflation modérée mais structurelle**,
- la **volatilité des coûts de l'énergie et des matières premières**,
- et une **incertitude politique et géopolitique** aux effets diffus sur la croissance, les marchés financiers et les équilibres publics.

Une inflation contenue mais encore présente

Après deux années de fortes tensions inflationnistes, les prix se stabilisent progressivement mais demeurent supérieurs à la moyenne d'avant-crise ($\approx 1\%$).

Cette inflation pèse durablement sur les dépenses de fonctionnement : fluides, entretien, contrats publics, fournitures et restauration collective. Elle s'ajoute aux effets mécaniques du GVT (glissement vieillissement technicité) et aux revalorisations statutaires intervenues depuis 2023. Le « coût incompressible » du service public local s'élève donc structurellement, sans compensation automatique par les recettes de fonctionnement.

Inflation en France (% moyenne annuelle)	
2022	+ 5.2%
2023	+ 4.9%
2024	+2.0%
2025	+1.3% (projection)
2026	+1.6% (projection)

Des tensions géopolitiques persistantes

Le contexte international demeure marqué par une **succession de crises** aux répercussions économiques directes :

- **La guerre en Ukraine**, qui se prolonge depuis février 2022, maintient la volatilité des prix du gaz, du pétrole et de certaines matières premières (acier, bois, blé).
- **Les tensions au Proche-Orient** accentuent les risques sur les chaînes logistiques mondiales et renchérissent les coûts de transport et d'assurance, alimentant une inflation importée résiduelle.
- **Les rivalités économiques sino-américaines** et la fragmentation commerciale mondiale renforcent l'instabilité des approvisionnements.

Ces phénomènes internationaux génèrent une hausse du prix des intrants, des difficultés d'approvisionnement, et, pour les collectivités, une incertitude sur le coût final et le calendrier de réalisation des projets d'investissement.

Une instabilité politique et budgétaire nationale

Le contexte politique français, marqué par une **succession de recompositions gouvernementales** et l'absence de majorité stable à l'Assemblée nationale, se traduit par une visibilité réduite sur les orientations budgétaires de l'État.

Les collectivités locales doivent composer avec :

- des concours financiers de l'État (notamment la DGF) en quasi-stagnation,
- une incertitude sur les politiques de péréquation et de contractualisation,
- et des réformes de fiscalité locale inachevées ou différées, créant un cadre mouvant pour la programmation pluriannuelle.

Cette instabilité réglementaire accroît la difficulté de projection financière et fragilise la lisibilité de la trajectoire des recettes communales.

Elle impose aux exécutifs locaux d'adopter une approche prudente et résiliente : capacité d'autofinancement consolidée, marges de manœuvre reconstituées, priorisation stricte des investissements.

Des taux d'intérêt durablement élevés

Après plusieurs années de politique monétaire accommodante, la Banque centrale européenne a engagé à partir de 2022 un cycle de remontée rapide de ses taux directeurs. Si une détente graduelle est envisagée en 2025–2026, le coût du crédit demeure supérieur à la moyenne de la décennie précédente : les collectivités locales empruntent désormais autour de 3 % à 3,5 % sur 20 ans, contre environ 1 % avant 2022.

Pour les communes, cette évolution a deux conséquences directes :

- une hausse des charges financières sur la dette existante à taux variable ou renégociée,
- et une réduction de la capacité d'investissement nette à autofinancement constant.

La Ville d'Erquinghem-Lys, comme de nombreuses collectivités, doit donc calibrer sa programmation pluriannuelle d'investissement en privilégiant les opérations cofinancées et à fort effet de levier, tout en maîtrisant sa trajectoire d'endettement.

Impacts sur la politique budgétaire et financière locale

Ce contexte complexe et incertain se traduit, pour la commune, par plusieurs orientations structurantes :

- **Prudence dans les hypothèses macro-budgétaires** : maintien d'une inflation de référence autour de 1,5–2 % et d'un coût de financement élevé, afin de préserver des marges de sécurité dans les équilibres.
- **Priorisation des dépenses d'investissement** : sélection rigoureuse des projets selon leur maturité, leur utilité sociale et leur capacité à mobiliser des cofinancements externes.

- **Pilotage actif de la dette et des liquidités** : recherche de conditions d'emprunt stables, diversification des partenaires bancaires, et renforcement de la capacité d'autofinancement.
- **Maîtrise des charges de fonctionnement** : rationalisation des contrats, sobriété énergétique et mutualisation des moyens.
- **Renforcement de la résilience financière** : constitution d'un autofinancement soutenable pour amortir les aléas externes (hausse de taux, crise énergétique, retards de subventions).

En résumé, la Ville d'Erquinghem-Lys aborde l'exercice 2026 dans un environnement incertain mais maîtrisé.

La stratégie financière communale repose sur une approche prudente : préserver les équilibres, sécuriser les financements et investir utilement, tout en maintenant un haut niveau de service public et de qualité de vie pour les habitants.

2. Environnement territorial et institutionnel

La commune d'Erquinghem-Lys est membre de la Métropole Européenne de Lille (MEL). La MEL exerce un ensemble de compétences structurantes, notamment en matière de mobilité, développement économique, aménagement, voirie d'intérêt métropolitain, eau et assainissement, habitat, politique environnementale, gestion des déchets, et politique de transition écologique. Les politiques métropolitaines représentent la majeure part des dépenses de la MEL, plus de la moitié de son budget étant consacrée à l'exercice de ses compétences (mobilités, accessibilité, écologie urbaine représentant ensemble une part prépondérante des interventions), tandis qu'environ 16 % du budget métropolitain correspondent à desversements vers les communes membres.

L'appartenance à la MEL se traduit, pour la commune, par :

- **des transferts de compétences et de charges vers la MEL**, évalués dans le cadre de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), instance chargée de constater les charges assumées par la MEL en lieu et place des communes et d'en déduire l'attribution de compensation ;
- **des flux financiers entre la MEL et la commune**, en particulier l'attribution de compensation, les fonds de concours ou financements croisés sur des opérations d'investissement, et le cas échéant des subventions d'équipement ;
- **l'intégration dans des politiques publiques métropolitaines structurantes** (mobilités, gestion de l'espace public à l'échelle intercommunale, politique environnementale).

La MEL assure par ailleurs une fonction de péréquation et de solidarité territoriale : une part de ses ressources, historiquement issues de la fiscalité économique (taxe professionnelle remplacée par la contribution économique territoriale, composée de la CFE et de la CVAE), est reversée sous forme d'attributions financières aux communes membres afin de tenir compte des charges transférées et de maintenir leur équilibre financier après mutualisation de certaines compétences.

Ce lien financier et fonctionnel avec l'intercommunalité constitue un déterminant direct de la soutenabilité budgétaire communale. Les modalités d'intervention de la MEL sur le territoire communal, notamment en matière d'aménagement, d'infrastructures et de soutien aux opérations d'investissement, ont vocation à être intégrées dans la programmation pluriannuelle

de la commune. À ce titre, les relations financières avec la MEL doivent être restituées au Conseil municipal dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire, conformément aux exigences de l'article D.2312-3 du CGCT.

L'environnement institutionnel se caractérise également par l'inscription de la commune dans une aire urbaine dense et fortement intégrée autour de l'agglomération lilloise. Erquinghem-Lys relève de l'unité urbaine d'Armentières et de l'aire d'attraction de Lille, c'est-à-dire un bassin de vie et d'emploi structuré par les mobilités quotidiennes, la proximité des pôles d'emploi et de services, et les continuités urbaines.

Cette insertion métropolitaine implique une attente élevée en matière de qualité des services publics locaux, d'entretien du cadre de vie, de sécurité et de mobilités douces, qui se traduit directement en besoins d'investissement communal.

3. Profil communal

Le profil démographique et socio-économique de la commune constitue un élément structurant pour l'élaboration du budget 2026. Il permet d'objectiver les besoins du territoire et, par voie de conséquence, les priorités d'action municipale.

Au plan démographique, la commune compte 5 349 habitants en 2022 (*population municipale, millésime 2022 en vigueur au 1er janvier 2025*), pour une densité de 594,3 habitants par km² sur une superficie d'environ 9 km².

Sur la période récente, la commune enregistre un rythme moyen de croissance démographique positif (+0,9 % en moyenne annuelle entre 2016 et 2022), résultant à la fois du solde naturel (naissances moins décès, +0,5 % en rythme annuel moyen) et du solde migratoire apparent (+0,4 %).

Âge	2011	%	2016	%	2022	%
Ensemble	4 634	100,0	5 081	100,0	5 349	100,0
0 à 14 ans	963	20,8	1 090	21,5	1 060	19,8
15 à 29 ans	867	18,7	887	17,4	938	17,5
30 à 44 ans	975	21,0	1 056	20,8	1 116	20,9
45 à 59 ans	908	19,6	993	19,5	1 023	19,1
60 à 74 ans	605	13,1	728	14,3	817	15,3
75 ans ou plus	316	6,8	327	6,4	396	7,4

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

Les indicateurs économiques et sociaux confirment le positionnement d'Erquinghem-Lys comme commune résidentielle intégrée dans l'aire d'emploi métropolitaine :

- un taux d'activité des 15-64 ans de l'ordre de 76,5 % ;
- un taux de chômage des 15-64 ans estimé à 5,6 %, inférieur au taux national observé sur la même période ;

Type d'activité – Population 15-64 ans	2011	2016	2022
Ensemble	3 034	3 218	3 374
Actifs en %	74,5	77,0	76,5
Actifs ayant un emploi en %	69,2	69,6	70,9
Chômeurs en %	5,3	7,4	5,6
Inactifs en %	25,5	23,0	23,5
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	10,4	10,2	11,2
Retraités ou préretraités en %	10,2	7,2	6,5
Autres inactifs en %	4,9	5,6	5,8

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

- un revenu fiscal médian par unité de consommation autour de 23 060 € annuel, supérieur à la moyenne nationale observée sur des communes de taille comparable.

Indicateur sur les ménages fiscaux	
Nombre de ménages fiscaux	2 193
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	5 349
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	23 060
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	54

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) en géographie au 01/01/2025.

Ces éléments caractérisent une population active, insérée dans le bassin d'emploi métropolitain, et dotée d'une capacité contributive qui soutient le produit fiscal local. Ils traduisent également une attente forte en termes de services publics de proximité, notamment dans les domaines éducatifs, péri et extrascolaires, voirie et cadre de vie, mobilités du quotidien, espaces publics et équipements sportifs, culturels ou associatifs.

L'équipement du territoire communal reflète la vocation d'Erquinghem-Lys à offrir un service public de proximité et une qualité de vie résidentielle appréciée au sein de la métropole lilloise.

Selon les données de l'INSEE (Base permanente des équipements 2024, géographie au 1er janvier 2025), la commune dispose notamment :

- d'un parc commercial de base comprenant une grande surface alimentaire et plusieurs commerces de proximité (boulangeries, station-service, salons de coiffure, pharmacie, cabinets de santé) ;
- de trois écoles sur le territoire communal, assurant un maillage éducatif de proximité ;
- d'équipements structurants dédiés à la vie sportive, culturelle et associative, parmi lesquels :
 - Agoralys, espace polyvalent accueillant des manifestations culturelles, associatives et citoyennes ;
 - Plaine sportive, pôle d'activités sportives rassemblant plusieurs terrains et équipements de plein air ;
- d'espaces naturels et paysagers remarquables, participant à la qualité du cadre de vie et à l'identité verte de la commune :
 - les chemins de randonnée communaux, supports d'activités de plein air et de découverte du patrimoine ;
 - la Butte Mahieu, point de repère paysager et espace naturel de respiration ;
 - l'îlot Déliot et le parc Déliot, ensembles arborés situés en cœur de ville, véritables lieux de détente et de biodiversité urbaine.

Ces éléments illustrent la volonté municipale de maintenir un équilibre entre développement urbain, dynamisme associatif et préservation de l'environnement naturel.

La politique d'aménagement d'Erquinghem-Lys s'attache ainsi à concilier attractivité résidentielle, offre de services du quotidien et valorisation du patrimoine écologique local, dans une logique de durabilité et de bien-être collectif.

Ce niveau d'équipement, combiné à la pression démographique et résidentielle, se traduit pour la commune par :

- **des charges de fonctionnement récurrentes** nécessaires au maintien de la qualité de service (entretien du patrimoine scolaire, fluides, maintenance des bâtiments) ;
- **des besoins d'investissement réguliers** (mise aux normes, accessibilité, rénovation énergétique, modernisation d'espaces publics) ;
- **un rôle d'amortisseur** social et éducatif au plus près des familles.

Ainsi, le profil communal confirme que la Ville d'Erquinghem-Lys exerce des compétences de proximité à forte intensité opérationnelle (accueil des enfants, entretien des bâtiments publics, gestion des espaces urbains), dans un contexte de croissance démographique modérée, d'intégration métropolitaine et d'exigence de qualité de service public. Ces éléments doivent être considérés comme des déterminants budgétaires directs pour l'exercice 2026.

DES PRIORITES

1. Investir dans les équipements du quotidien

- Modernisation des écoles et équipements jeunesse
- Mise aux normes, accessibilité, performance énergétique
- Sécurisation des sites accueillant du public

2. Poursuivre la transition écologique municipale

- Rénovation énergétique du patrimoine
- Sobriété énergétique et plan pluriannuel des travaux
- Déploiement d'aménagements favorables aux mobilités douces et à la biodiversité

3. Préserver et embellir le cadre de vie

- Voirie, espaces publics, éclairage public performant
- Entretien renforcé du cadre de vie
- Actions structurantes autour de la tranquillité, propreté, qualité environnementale

4. Soutenir les services publics de proximité

- Poursuite de la modernisation RH
- Optimisation des effectifs et maintien de la présence terrain
- Accès équitable aux services pour toutes les familles

5. Renforcer l'attractivité et l'accompagnement des initiatives locales

- Soutien au tissu associatif
- Coopération avec la MEL et les partenaires institutionnels
- Développement et valorisation des espaces naturels communaux

6. Maintenir une gestion financière responsable

- Stabilisation de l'épargne brute
- Recours raisonnable à l'emprunt
- Hiérarchisation des investissements pour garantir la soutenabilité

II. ÉVOLUTION DES RECETTES ET DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Cette partie présente la structure et l'évolution des recettes et dépenses de fonctionnement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer son action quotidienne.

Elle vise à analyser la soutenabilité budgétaire, à identifier les marges de manœuvre et à préparer le calcul de l'épargne brute, indicateur essentiel de la santé financière.

Le CGCT impose ici la présentation des hypothèses d'évolution des principaux postes de recettes et de dépenses, ainsi que leurs incidences sur l'équilibre général du budget.

1. Recettes de fonctionnement

Nature des recettes	2024 Réalisé	2025 BP	2025 Prévision atterrissage	2026 Prévision
Excédent de fonctionnement reporté	3 727 078.72€	4 172 938.82€	4 172 938.82€	3 663 280.87€
Atténuation des charges	57 613.92€	50 100€	5 550€	50 100€
Produits service du domaine et ventes diverses	524 467.10€	431 000€	526 217€	431 000€
Opérations ordre de transfert entre sections	89 440€	32 800€	32 363€	32 800€
Impôts et taxes	371 868€	230 000€	276 445€	230 000€
Fiscalité locale	2 882 473.13€	2 446 600€	2 987 236€	2 600 000€
Dotations et participations	1 408 069.92€	979 000€	1 413 809€	979 000€
Autres produits de gestion courante	172 619.50€	35 000€	128 292€	35 000€
Produits financiers	5.20€	0€	5€	0€
Produits exceptionnels	63€	2 000€	5 540€	2 000€
Reprises sur amortissements	50.36€	251.18€	0€	0€
Total recettes	9 233 748.85€	8 379 690€	9 548 395.82€	8 023 180.87€

2. Dépenses de fonctionnement

Nature des dépenses	2024 Réalisé	2025 BP	2025 Prévision atterrissage	2026 Prévision
Charges générales	1 426 952.07€	1 825 350€	1 300 000€	1 900 000€
Charges de personnel	2 505 673.72€	2 662 700€	2 551 630€	2 702 650€
Atténuation de produits	24 234.56€	27 000€	2 900€	27 000€
Virement section investissement	0€	3 000 000€	0€	2 525 000€
Autres charges de gestion courante	518 764.79€	573 100€	536 000€	575 000€
Charges financières	4 972.13€	3 100€	2 500€	4100€
Charges exceptionnelles	0€	2 500€	213€	2 500€
Dotation aux amortissements	0€	110€	826€	900€
Ordre de transfert entre section	360 975.21€	285 830€	220 000€	286 030.87€
Total dépenses	4 841 572.48€	8 379 690€	4 614 069€	8 023 180.87€

3. Subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Conformément aux dispositions de l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) constitue un établissement public administratif communal doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Il conduit, au nom de la commune, la politique d'action sociale de proximité : soutien aux publics fragiles, aide légale et facultative, accompagnement des personnes âgées, des familles et des publics en difficulté.

La commune d'Erquinghem-Lys assure, à ce titre, le financement principal du CCAS par l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement, inscrite au budget communal en section de fonctionnement.

Cette subvention constitue la contrepartie budgétaire de l'exercice, par le CCAS, des missions qui lui sont confiées. Elle permet le fonctionnement des services d'aide sociale, des actions d'accompagnement des personnes âgées et isolées, ainsi que la mise en œuvre de dispositifs d'urgence ou de solidarité ponctuelle.

La commune veille à maintenir le niveau de cette subvention à un niveau garantissant la continuité des missions sociales sur le territoire communal, tout en intégrant la trajectoire d'équilibre global de la section de fonctionnement.

	2024	2025	2026
Subvention CCAS	120 000 €	120 000 €	120 000€

III. ÉVOLUTION DES RECETTES ET DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Cette partie présente la structure et l'évolution des recettes et des dépenses d'investissement de la commune d'Erquinghem-Lys.

Elle vise à analyser la capacité de la collectivité à maintenir un niveau d'investissement soutenu tout en garantissant l'équilibre budgétaire global.

L'investissement communal constitue un levier essentiel de l'action publique locale : il permet de moderniser le patrimoine, de soutenir l'attractivité du territoire et d'accompagner les besoins de la population.

L'enjeu pour 2026 est de concilier la poursuite des projets structurants avec la maîtrise de la dette et la soutenabilité de la trajectoire financière.

1. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement regroupent l'ensemble des ressources permettant à la commune de financer ses projets.

Elles proviennent principalement de :

- **l'autofinancement**, c'est-à-dire l'épargne brute dégagée en section de fonctionnement ;
- **les subventions d'équipement** versées par l'État, la MEL, le Département du Nord ou la Région Hauts-de-France ;
- **le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)**, correspondant au remboursement d'une partie de la TVA sur les dépenses d'équipement éligibles ;
- **le produit des cessions d'immobilisations**, dans le cadre de la gestion active du patrimoine communal ;
- **le recours à l'emprunt**, permettant d'équilibrer la section d'investissement lorsque les ressources propres sont insuffisantes.

Nature des recettes	2024 Réalisé	2025 BP	2025 Prévision atterrissage	2026 Prévision
Besoin de financement	95 742€	219 237.55€	219 237.55€	1 270 995.95€
Subventions d'équipement (État, MEL, Département, Région)	125 597€	8 983.20€	8 983.20€	8 000€
FCTVA	100 172€	44 999.25€	50 244€	40 000€
Cautionnement et reprise	551.12€	0€	520€	0€
Opérations ordre cessions amort.	360 975.21€	302 190€	229 899.19€	200 000€
Virement section fonctionnement	0€	3 000 000€	0€	2 525 000€
Total recettes d'investissement	683 037.42€	3 575 410€	508 884.76€	4 043 995.95€

La prévision 2026 repose sur le maintien d'un niveau de subventions stable et sur la mobilisation du FCTVA en lien avec les opérations engagées en 2024–2025.

L'objectif communal est de limiter le recours à l'emprunt afin de préserver la capacité de désendettement tout en garantissant la poursuite des projets engagés.

2. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent l'ensemble des opérations destinées à accroître ou à renouveler le patrimoine communal.

Elles recouvrent :

- les **travaux de construction, d'aménagement et de rénovation du patrimoine bâti** (bâtiments publics, écoles, équipements sportifs et culturels) ;
- les **travaux d'entretien lourd ou de mise aux normes** (sécurité, accessibilité, performance énergétique) ;
- les **acquisitions foncières et immobilières** ;
- le **remboursement du capital de la dette**, qui constitue une dépense obligatoire de la section d'investissement.

Nature des dépenses	2024 Réalisé	2025 BP	2025 Prévision atterrissage	2026 Prévision
Travaux sur bâtiments publics	145 191.86€	1 385 922.49€	306 717.50€	913 422.29€
Voirie et aménagements urbains	29 957.78€	318 480€	262 716.48€	325 000€
Équipements scolaires et jeunesse	14 604.95€	74 500€	12 995.40€	85 000€
Frais études et logiciels	15 381€	67 326.97€	19 843.40€	70 000€
Matériels	119 031.32€	407 290.03€	189 536.27€	405 000€
Primes façades et éco-énergie	1 410€	5 000€	3 089€	5 000€
Déficit reporté	110 744.09€	10 496.26€	10 496.26€	1 062 254.66€
Opérations d'ordre	89 440€	43 660€	43 223.25€	45 500€
Acquisitions foncières	969.77€	1 129 999.25€	590 000€	1 000 000€
Dépôt et cautionnement	300€	0€	0€	0€
Remboursement du capital de la dette	166 502.91€	132 735€	132 521.86€	132 819€
Total dépenses d'investissement	696 533.68€	3 575 410€	1 571 139.55€	4 043 995.95€

La programmation 2026 privilégie la **poursuite des opérations engagées**, la **modernisation énergétique du patrimoine** et la **sécurisation des équipements accueillant du public**. Les opérations nouvelles sont inscrites dans une logique de priorisation selon l'impact sur le cadre de vie et la soutenabilité financière.

IV. ORIENTATIONS D'INVESTISSEMENT ET PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

Cette section expose les priorités d'investissement de la commune et la programmation pluriannuelle.

Elle a pour objet de montrer comment la collectivité planifie ses projets structurants tout en garantissant une cohérence financière dans le temps.

Conformément au D.2312-3 du CGCT, elle détaille les engagements pluriannuels envisagés et les modalités de financement (autofinancement, subventions, emprunts).

Axe stratégique	Opérations réalisées en 2025	Montant (€)	Financement
Patrimoine	Aménagements divers bâtiments	271 953.50€	Autofin.
Patrimoine	Acquisitions foncières	590 000€	Autofin.
Écoles et jeunesse	Travaux école maternelle du Parc	34 764€	Autofin.
Transition écologique	Eclairage public / Mairie, raccordement logement Deneux	55 052.64€	Autofin.
Voirie et mobilité		207 663.84€	Autofin.
Total 2025		1 159 433.98€	

Programmation pluriannuelle 2026–2028

Opération	2026	2027	2028	Coût total (€)	Financements attendus
Patrimoine : Restaurant scolaire	-	600 000€	-	600 000€	Autofin.
Patrimoine : Acquisition foncières	1 000 000€	500 000€	-	1 500 000€	Autofin.
Sécurité : Réseaux caméras	200 000€	-	-	200 000€	Autofin.
Transition écologique : Ecole maternelle	150 000€	-	-	150 000€	Autofin.
Transition écologique : Panneaux solaires Plaine Sportive	300 000€	-	-	300 000€	Autofin.
Travaux patrimoine	450 000€	-	-	450 00€	Autofin.
Total PPI	2 100 00€	1 100 000€	-	3 200 000€	

Une actualisation de la programmation pluriannuelle d'investissements sera réalisée courant 2026, afin d'intégrer l'avancement opérationnel des projets, les évolutions de coûts constatées, ainsi que les arbitrages pouvant résulter du suivi de l'exécution budgétaire et de la définition de nouveaux projets.

V. GESTION DE LA DETTE ET ÉQUILIBRES FINANCIERS

La politique d'endettement de la Ville d'Erquinghem-Lys s'inscrit dans une logique de **gestion active et prudente de la dette**, visant à garantir la soutenabilité de la trajectoire financière tout en maintenant une capacité d'investissement dynamique.

1. Principes de gestion

La stratégie communale repose sur plusieurs **règles internes de pilotage** :

- Capacité de désendettement inférieure à 10 ans** en situation normale, seuil considéré comme soutenable pour une commune de la strate démographique d'Erquinghem-Lys ;
- Stabilisation de l'annuité de la dette** (remboursement du capital + intérêts) à un niveau compatible avec l'épargne brute dégagée chaque année ;
- Absence de produits structurés à risque**, conformément aux préconisations de la charte Gissler et à la circulaire du 25 juin 2010 relative aux produits financiers des collectivités.

Ces principes garantissent une dette lisible, soutenable et en cohérence avec la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI).

2. Structure actuelle de la dette (au 31/12/2025)

Nature des emprunts	Encours (€)	% du total	Taux moyen	Durée résiduelle moyenne
Emprunts à taux fixe	604 880.66 €	100 %	2.13 %	4.5 ans
Emprunts à taux variable	00 €	00 %		
Total encours au 31/12/2025	604 880.66 €	100 %	2.13 %	4.5 ans

Remarque : ces données seront actualisées lors du vote du budget primitif 2026, sur la base du compte administratif 2025.

3. Profil des annuités et soutenabilité

L'annuité globale (capital + intérêts) prévue pour 2026 s'élève à **134 857.64 €**.

L'objectif communal est de **maintenir une annuité stable** dans la durée, en lissant les emprunts futurs pour éviter les pics de remboursement susceptibles de fragiliser la CAF (capacité d'autofinancement).

Année	Annuité totale (€)	Dont intérêts (€)	Dont capital (€)	Ratio annuité / recettes fct
2024	171 722.86€	5 219.95€	166 502.91€	3.12%
2025	135 311.56€	2 789.70€	132 521.86€	3.21%
2026 (prévision)	134 857.64€	2 038.66€	132 818.98€	3.09%

Un niveau d'annuité exceptionnellement bas

L'annuité prévisionnelle 2026 s'élève à 134 857,64 €, soit un niveau très inférieur aux standards observés dans les communes de même strate, où les annuités se situent le plus souvent entre 200 000 € et 350 000 €.

Cette faible charge annuelle permet :

- de préserver l'épargne brute,
- de limiter la pression sur le fonctionnement,
- et d'offrir à la commune une souplesse budgétaire rare pour financer ses projets.

Une charge d'intérêt quasi négligeable

La part d'intérêts diminue fortement :

- 5 219,95 € en 2024
- 2 789,70 € en 2025
- 2 038,66 € en 2026

Autrement dit, 98,5 % de l'annuité 2026 correspond au remboursement du capital, et non au coût du financement.

Cela reflète :

- un endettement maîtrisé ;
- des taux fixes très avantageux ;
- une dette saine et sécurisée dans le temps.

Une trajectoire décroissante qui renforce la soutenabilité

Entre 2024 et 2026, l'annuité baisse de 36 %, ce qui est très favorable pour la commune :

- la pression sur les recettes réelles de fonctionnement diminue,
- la capacité d'autofinancement (CAF) est mécaniquement consolidée,
- la commune dispose d'une marge de manœuvre nouvelle pour financer sa PPI 2026–2028.

Un ratio annuité / recettes de fonctionnement très favorable

Pour rappel, un ratio inférieur à 8 % est considéré comme très sain.

Erquinghem-Lys se situe autour de 3 %, ce qui est exceptionnel :

- très faible pression de la dette,
- marge d'emprunt importante,
- soutenabilité très favorable.

Cette tendance permet de calibrer sereinement le recours éventuel à l'emprunt pour les projets structurants, sans risquer de dégrader la capacité de désendettement.

4. Analyse de sensibilité aux taux d'intérêt

La Ville d'Erquinghem-Lys ne dispose d'aucun emprunt à taux variable dans son portefeuille de dette.

L'intégralité des emprunts en cours est contractualisée à taux fixe, ce qui constitue un élément de robustesse financière particulièrement précieux dans le contexte actuel de volatilité monétaire.

5. Perspectives 2026–2028

Dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissement, les nouveaux emprunts éventuellement envisagés viseront à :

- **financer prioritairement les projets structurants** (rénovation énergétique, patrimoine scolaire, équipements de proximité) ;
- **étaler la souscription des emprunts** afin de lisser la courbe des annuités ;
- **négocier des conditions fixes ou révisables plafonnées**, en recherchant un équilibre entre coût et flexibilité.
- La Ville d'Erquinghem-Lys poursuivra une politique d'endettement prudente, privilégiant **l'optimisation du coût global** plutôt que la maximisation du levier d'investissement.

Positionnement de la dette communale (au regard des moyennes de strate)

Indicateur	Erquinghem-Lys	Moyenne strates 3500–10000 hab.	Interprétation
Capacité de désendettement	0,12 an	5,7 ans	Correct si < 10 ans – situation maîtrisée
Encours de dette / hab.	113 €	1 050 €	Niveau très faible
Taux d'intérêt moyen	2,13 %	2,4 %	Légèrement inférieur à la moyenne
Part d'emprunts à taux variable	00 %	18 %	Aucune exposition au risque de taux

Source : *Données de référence DGFiP – Comptes consolidés des communes de 3 500 à 10 000 habitants (exercice N-1)*. Ce positionnement comparatif met en évidence une **situation d'endettement saine et maîtrisée**, avec des ratios globalement inférieurs ou équivalents à la moyenne de la strate. La Ville d'Erquinghem-Lys dispose ainsi d'une **marge de manœuvre préservée** pour financer ses projets à moyen terme sans fragiliser son équilibre structurel.

VI. FISCALITÉ ET TARIFICATION COMMUNALES

Cette partie aborde les ressources propres de la commune : fiscalité directe et produits des services.

Son objectif est d'expliquer les choix en matière de taux d'imposition et de tarification, dans une logique d'équité, de prévisibilité et de maintien du pouvoir d'achat des habitants.

Le CGCT impose d'y présenter les hypothèses d'évolution des taux et les principes de tarification des services publics locaux.

Ce chapitre permet donc de relier la stratégie financière à la politique de solidarité et de proximité de la commune

1. Fiscalité

Taux	2024	2025	2026
Taxe foncière bâtie <ul style="list-style-type: none"> ○ part communale ○ part départementale 	42.82% ○ 23.53% ○ 19,29%	42.82% ○ 23.53% ○ 19,29%	42.82% ○ 23.53% ○ 19,29%
Taxe foncière non bâtie	46.41%	46.41%	46.41%
Taxe d'Habitation « THRS »	26.46%	26.46%	26.46%

Pour rappel, la part communale est inchangée depuis 1996.

2. Tarifications

La politique tarifaire communale constitue un levier essentiel d'équilibre financier et de justice sociale.

Elle vise à concilier trois objectifs :

- garantir l'accessibilité des services publics pour toutes les familles ;
- assurer la couverture partielle des coûts réels de fonctionnement, dans un souci de soutenabilité budgétaire ;
- et maintenir une cohérence d'ensemble entre les différents services proposés sur le territoire communal.

Services publics communaux

Les tarifs applicables aux services municipaux – notamment la restauration scolaire, l'accueil périscolaire, la crèche, ... ont connu une évolution mesurée au cours des dernières années.

Après une revalorisation de 5 % en 2024, suivie d'une hausse de 3 % en 2025, le Conseil municipal du 8 octobre 2025 a acté une revalorisation de 2 % pour l'exercice 2026.

Location des salles communales

Les locations de salles font également l'objet d'une revalorisation tarifaire annuelle, dans une logique d'équité et de bon entretien du patrimoine communal.

Les tarifs de 2026 intègrent une revalorisation de 2 %, conforme à la décision du Conseil municipal du 8 octobre 2025.

La commune maintient des conditions préférentielles pour les associations locales et les manifestations d'intérêt communal, traduisant une politique de soutien actif à la vie associative.

Concessions et services funéraires

Les tarifs relatifs aux concessions et services **funéraires** du cimetière communal ont été actualisés selon la même trajectoire d'évolution : +5 % en 2024, +3 % en 2025, et +2 % en 2026. La trajectoire tarifaire adoptée (revalorisations successives de 5 % en 2024, 3 % en 2025 et 2 % en 2026) s'inscrit dans une démarche de stabilité, de prévisibilité et de modération.

Elle traduit la volonté municipale de préserver l'équilibre financier des services publics tout en maintenant leur accessibilité à tous les habitants.

VII. RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION

Bien que non obligatoire pour les communes de moins de 10 000 habitants, la présentation d'un volet « Ressources Humaines » dans le rapport d'orientation budgétaire constitue un élément de transparence et de pilotage particulièrement utile.

Les dépenses de personnel représentent en effet, pour la Ville d'Erquinghem-Lys, le premier poste budgétaire de fonctionnement et traduisent directement la capacité de la collectivité à assurer la continuité et la qualité du service public.

Au-delà de l'analyse comptable, ce chapitre vise à éclairer les dynamiques structurelles (évolution des effectifs, GVT, mesures statutaires) et les enjeux managériaux (absentéisme, attractivité, organisation du travail), afin d'apprécier la soutenabilité à moyen terme.

1. Effectifs et structure organisationnelle

Au 31 décembre 2025, la Ville d'Erquinghem-Lys compte 50 agents sur emplois permanents représentant 45 équivalents temps plein (ETP) pour 69 postes inscrits au tableau des effectifs.

- Une gestion volontariste et stratégique des effectifs permanents

Le différentiel entre les effectifs théoriques et les effectifs réels ne traduit pas une difficulté de recrutement, mais bien une politique maîtrisée de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Les postes vacants sont volontairement maintenus afin de :

- Favoriser les parcours internes (promotions, avancements de grade),
- Préserver la capacité d'adaptation de la collectivité face à de nouveaux besoins ou à des évolutions de service.

Cette approche s'inscrit dans une logique d'anticipation et de souplesse, permettant d'ajuster les ressources humaines en fonction des priorités du mandat et des projets en cours.

Il convient également de rappeler qu'un nettoyage du tableau des effectifs a été effectué lors du Conseil municipal du 8 octobre 2025, entraînant la suppression de 27 postes vacants obsolètes. Cette démarche traduit la volonté municipale de rationaliser la gestion des effectifs et de garantir la sincérité des données RH présentées.

- Une répartition cohérente avec le profil d'une collectivité de proximité

La structure des effectifs permanents reflète fidèlement le profil d'une commune à dominante opérationnelle :

- 68 % des agents relèvent de la filière technique,
- 22 % de la filière administrative,
- Les autres filières (animation, médico-sociale, police municipale) représentent ensemble 10 % des effectifs.

Cette répartition correspond aux moyennes observées dans les communes de 4 000 à 6 000 habitants, où les services techniques et de proximité occupent une place centrale dans l'action publique locale.

Du point de vue statutaire, la prédominance des catégories C (86 %), typique des collectivités de taille comparable, témoigne du rôle essentiel des agents d'exécution et de terrain dans le fonctionnement quotidien des services. Les catégories A et B (respectivement 2 % et 12 %) assurent, quant à elles, l'encadrement et la coordination des équipes.

- Les contractuels : un levier d'adaptabilité

En parallèle, la collectivité emploie 34 agents contractuels, soit 15 ETP, sur un total théorique de 60 postes (*hors postes ALSH*)

La majorité de ces agents relèvent des filières technique (37 %) et animation (73 %) - secteurs dans lesquels le recours au contrat permet une plus grande flexibilité pour s'adapter aux besoins saisonniers, aux projets éducatifs ou aux remplacements temporaires.

Tous ces postes sont classés en catégorie C, conformément aux pratiques courantes dans les collectivités de même strate, où les emplois contractuels sont principalement mobilisés pour des missions de proximité ou d'animation du quotidien.

- Une organisation en ligne avec les standards des communes comparables

Comparativement aux communes de taille équivalente :

Le taux d'encadrement reste légèrement inférieur à la moyenne (autour de 15 % en catégorie A/B contre 20 % ailleurs), ce qui souligne la sobriété organisationnelle et la polyvalence des encadrants.

Le recours mesuré aux contractuels est en ligne avec les pratiques territoriales, tout en offrant à la Ville une marge de manœuvre précieuse pour répondre à des besoins ponctuels sans rigidifier sa masse salariale.

- En synthèse

La Ville d'Erquinghem-Lys affiche, au 31 décembre 2025, une gestion rigoureuse, anticipée et équilibrée de ses effectifs :

- Un tableau des effectifs actualisé et sincère,
- Une stratégie RH orientée évolution interne et agilité,
- Des moyens humains cohérents avec la taille et les missions de la commune,
- Et une capacité d'ajustement préservée pour accompagner les projets municipaux

Cette dynamique traduit une volonté claire : garantir un service public de proximité performant, tout en maîtrisant les équilibres budgétaires et humains de la collectivité.

2. Éléments financiers et de gestion

Indicateur	2024	2025 Prévision d'atterrissement	2026 Prévision
Masse salariale (€)	2 505 673,72€	2 551 630€	2 702 650€
Part dans les dépenses de fonctionnement (%)	51%	55%	51%
GVT annuel estimé (%)	+1,2 %	+1,4 %	+1,5 %

La masse salariale progresse mécaniquement sous l'effet combiné :

- du **GVT** (glissement vieillissement technicité) ;
- des **mesures statutaires et indemnitàires nationales** (revalorisation SMIC, revalorisation des cotisations sociales, ...) ;

L'enjeu est de **maîtriser la dynamique salariale** tout en garantissant la continuité des services et la qualité des conditions de travail.

3. Benchmark – Collectivités de taille comparable

Indicateur (moyenne strate 5 000 à 10 000 hab., source : Observatoire SMACL / CDG59 / DGCL)	Moyenne nationale	Erquinghem-Lys (2025)
Effectif total (ETP pour 1 000 habitants)	11,4	11,2
Masse salariale (% dépenses Fct)	52 %	55%
Taux de féminisation	61 %	67%

4. Enjeux managériaux et qualité de vie au travail

L'année 2026 s'inscrit dans la continuité des actions engagées en matière de **modernisation de la gestion RH** et de **consolidation du management de proximité**.

La collectivité poursuivra notamment les actions visant à :

- garantir la qualité et la continuité du service public rendu ;
- renforcer la cohérence interne et la lisibilité des parcours professionnels ;
- valoriser et développer les compétences internes ;
- développer la formation continue et la montée en qualification des agents ;
- prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail ;
- encourager le dialogue social et la participation des équipes à la vie organisationnelle.

La démarche de prévention et de qualité de vie au travail constitue un **levier majeur de soutenabilité** à moyen terme, contribuant à limiter l'absentéisme et à améliorer la performance collective.

5. Projets RH 2026

L'année 2026 sera marquée par plusieurs **projets structurants** destinés à moderniser et sécuriser la gestion des ressources humaines :

Projets	Objectif
Mise à jour et rédaction des fiches de poste	Clarifier les missions, les compétences attendues et les critères d'évaluation
Révision du règlement intérieur	Adapter le cadre de travail aux évolutions statutaires et organisationnelles
Actualisation du DUERP (Document unique d'évaluation des risques professionnels)	Intégrer les risques psychosociaux, les nouveaux équipements et les évolutions de poste

Ces chantiers visent à consolider le **cadre RH** de la collectivité, à fiabiliser les outils de pilotage et à renforcer la **culture managériale** au sein des services.

6. Conclusion – Soutenabilité et performance publique

Le pilotage RH constitue un facteur clé de la soutenabilité financière et de la qualité du service public.

La Ville d'Erquinghem-Lys s'inscrit dans une logique de **gestion active des ressources humaines**, combinant rigueur budgétaire, modernisation managériale et bien-être au travail.

La dynamique engagée permettra de renforcer la stabilité, la motivation et la performance des équipes, au service d'un **service public communal durable et attractif**.

VIII. RELATIONS FINANCIÈRES AVEC LA MEL ET LES PARTENAIRES

Cette section a pour objet de présenter les **relations financières réciproques** entre la commune d'Erquinghem-Lys et ses principaux partenaires institutionnels, au premier rang desquels figure la **Métropole Européenne de Lille (MEL)**.

Conformément à l'article **D.2312-3 du Code général des collectivités territoriales**, le rapport d'orientation budgétaire doit exposer les principales évolutions relatives aux **attributions de compensation, fonds de concours et subventions croisées**, ainsi que les transferts financiers significatifs intervenant entre la commune, l'État, la MEL et les autres acteurs publics.

Ces flux, qu'ils prennent la forme de **recettes** (produits perçus par la commune) ou de **dépenses** (participations et contributions versées), traduisent la mise en œuvre concrète des politiques publiques partagées au sein du territoire.

1. Les recettes perçues par la commune d'Erquinghem-Lys

Les recettes issues des partenaires institutionnels correspondent aux **apports financiers externes** contribuant à la réalisation du budget communal, en fonctionnement comme en investissement.

a. La Métropole Européenne de Lille (MEL)

La principale recette issue de la MEL est constituée par l'**attribution de compensation**, versée à la commune en contrepartie des transferts de charges opérés lors des transferts de compétences.

Fixée par la **Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)**, cette attribution constitue une ressource de fonctionnement stable et prévisible, versée chaque année à la commune.

Elle garantit la neutralité financière des transferts entre la MEL et les communes membres et demeure un pilier du lien budgétaire métropolitain.

Par ailleurs, la commune peut bénéficier de **fonds de concours** ou de **subventions d'investissement** attribués par la MEL pour la réalisation de projets présentant un intérêt métropolitain. Ces concours portent principalement sur des opérations d'aménagement, de voirie, de mobilité, de développement durable ou de transition énergétique.

b. L'État et ses opérateurs

La commune perçoit des concours financiers de l'État au titre de la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**, mais également des **dotations d'investissement** ou des subventions spécifiques.

Ces apports participent au financement des projets d'investissement, en particulier ceux relatifs à la transition écologique, à la rénovation énergétique du patrimoine communal ou à la modernisation des équipements publics.

Tableau – Recettes issues des partenaires institutionnels

Partenaire / Organisme	Nature du flux	2024	2025 Prévision d'atterrissement	2026 prévisions
Métropole Européenne de Lille	Attribution de compensation	174 824€	174 824€	174 000€
Métropole Européenne de Lille	Fonds de concours / subventions d'investissement	93 045.35€	8 983.20€	10 000€
État	DGF / FCTVA / ...	132 205.67€	50 244.82€	50 000€

2. Les dépenses et contributions versées par la commune

Les dépenses relatives aux partenaires institutionnels représentent les **contributions obligatoires ou volontaires** versées par la commune à d'autres organismes publics, parapublics ou associatifs, en application de la loi ou dans le cadre de conventions de partenariat.

a. Les subventions aux associations locales

Conformément à l'article **L.1611-4 du CGCT**, la commune peut accorder des subventions à des associations, dans le respect des principes de transparence et d'intérêt public local.

Ces aides, votées annuellement par le Conseil municipal, soutiennent le tissu associatif local dans les domaines du sport, de la culture, de la jeunesse, de la solidarité et de l'éducation populaire.

b. Les participations à d'autres organismes publics

La commune peut également verser des participations financières à d'autres établissements publics (syndicats mixtes, ...) dans le cadre de conventions spécifiques.

Ces versements contribuent au fonctionnement ou à la réalisation d'opérations d'intérêt commun.

Tableau – Dépenses versées aux partenaires institutionnels

Partenaire / Organisme	Nature du flux	2024	2025 Prévisions d'atterrissement	2026 Prévisions
Métropole Européenne de Lille	CEE – Centrale d'achat – Instruction droit des sols	9 254.47€	10 980.52€	10 000€
Établissements publics / syndicats mixtes	Participation financière	127 469.03€	130 000€	130 000€
SIVU Fourrière	Participation financière	5 668€	5 883€	6 000€
CDG 59	Cotisation / Médecine du travail	20 132.61€	20 873.05€	20 500€
CNFPT	Cotisation / formation des agents	13 470.85€	14 330.15€	16 000€
Autres organismes partenaires	Plurelya	11 144€	11 968.35€	12 000€
Associations locales	Subventions diverses	29 250€	43 211€	45 000€

Les relations financières entretenues par la commune d'Erquinghem-Lys avec la MEL, l'État, les autres collectivités et les partenaires locaux traduisent le principe de **solidarité financière et de subsidiarité entre niveaux de collectivités publiques**.

Les recettes perçues illustrent la capacité d'attraction et de mobilisation des cofinancements, tandis que les dépenses versées témoignent de l'implication de la commune dans le fonctionnement collectif des institutions publiques locales.

Cette articulation entre **autonomie financière et coopération interinstitutionnelle** demeure un fondement de la soutenabilité budgétaire et du développement équilibré du territoire communal.

IX. BUDGET ANNEXE – CIMETIERE

Le budget annexe « Cimetière » relève des obligations fixées par le Code général des collectivités territoriales pour les services communaux **soumis à la TVA**.

Conformément à l'article **L.2224-2 du CGCT**, les activités générant des opérations taxables (notamment les concessions, caveaux, exhumations) doivent faire l'objet d'un **budget annexe distinct**.

Ce budget annexe permet :

- d'isoler les opérations comptables propres au service funéraire,
- d'assurer la transparence financière des activités soumises à TVA,
- de garantir une tarification en cohérence avec les coûts réels,
- de préserver l'équilibre économique du service.

À ce titre, comme pour tout budget autonome, **le budget annexe Cimetière doit également être présenté lors du Débat d'Orientation Budgétaire**, dans les mêmes conditions de transparence que le budget principal.

1. Présentation générale du service et périmètre du budget annexe

Le budget annexe du cimetière porte sur l'ensemble des opérations liées :

- à la gestion des concessions funéraires (ventes, renouvellements),
- à la fourniture de caveaux et cavurnes,
- aux travaux d'exhumation et de réduction,

2. Activité 2025 – Éléments marquants

En 2025, la Ville a lancé un **marché spécifique consacré aux exhumations**, opérations techniques et réglementées nécessitant un cadre contractuel adapté.

Les exhumations dans ce cadre ont été réalisées en **novembre 2025**.

Compte tenu des obligations légales liées au traitement des concessions échues et de la nécessité de maintenir une gestion rigoureuse du cimetière, cette opération devra être **pérennisée dans les années futures**.

Cela impliquera **une consultation pluriannuelle**, afin d'assurer la continuité opérationnelle et financière du service.

3. Orientations 2026 pour le budget annexe

L'exercice 2026 s'inscrira dans la continuité des actions engagées en 2025, avec plusieurs objectifs stratégiques :

• Assurer la soutenabilité financière du service funéraire

La tarification des concessions et prestations funéraires, revalorisée de manière modérée dans le cadre du budget principal (+2 % en 2026), doit permettre :

- de couvrir les coûts croissants liés aux normes funéraires,
- de maintenir la qualité du service,
- de préserver l'équilibre du budget annexe, qui ne doit pas être déficitaire.

- **Conclure un marché pluriannuel pour les exhumations**

Afin d'assurer une gestion régulière et conforme du cimetière, il conviendra de :

- programmer de nouvelles campagnes d'exhumations,
- sécuriser les coûts via un marché à bons de commande pluriannuel,
- anticiper les besoins liés aux concessions arrivant à échéance.

- **Poursuivre l'amélioration et la maintenance du site**

- **Garantir la conformité réglementaire du service funéraire**

En particulier :

- suivi des concessions échues,
- gestion des opérations de reprise,
- respect des délais de notification et des procédures légales.

Indicateur	2024	2025 Prévision d'atterrissement	2026 prévisions
Total recettes	43 608.26 €	65 000 € *	40 000€
Total dépenses	0€	61 000 €	40 000€
Solde de fonctionnement (+/-)	43 608.26 €	4 000 €	0€

* dont subvention 11 000 € de la Commune

X. CONCLUSION GÉNÉRALE

L'analyse consolidée de la situation financière d'Erquinghem-Lys confirme une trajectoire solide, maîtrisée et résiliente. Dans un contexte marqué par une inflation durable et des tensions sur les coûts de l'énergie et des matières premières, la commune maintient une position budgétaire enviable, reposant sur des fondamentaux robustes et une gestion prudente des équilibres.

La stratégie financière menée ces dernières années porte ses effets : la Ville préserve un niveau d'épargne suffisant pour soutenir son effort d'investissement, tout en contenant strictement l'évolution de ses charges. La dynamique de fonctionnement reste maîtrisée et permet d'envisager sereinement les exercices à venir, sous réserve d'un pilotage rigoureux de la masse salariale et des charges générales.

La dette communale constitue l'un des points particulièrement positifs de la trajectoire financière.

Le taux d'endettement de la Ville se situe significativement en-dessous de la moyenne des communes de même strate, confirmant la solidité structurelle de l'épargne et la capacité d'autofinancement préservée. La part d'emprunts à taux variable est nulle, le portefeuille ne comporte aucun produit structuré à risque, et la durée moyenne résiduelle est contenue.

L'endettement est ainsi pleinement maîtrisé et n'exerce aucune pression sur la capacité d'investissement, ni à court terme ni à moyen terme.

Cette situation saine permet d'envisager le recours à l'emprunt non pas comme une contrainte, mais comme un levier d'optimisation de la PPI, mobilisable au moment opportun pour lisser les annuités, sécuriser la trésorerie et préserver l'équilibre global. La commune dispose d'une marge de manœuvre appréciable, lui permettant de financer ses projets structurants sans fragiliser son autofinancement.

L'effort d'investissement prévu pour 2026–2028 devra néanmoins être priorisé et calibré pour s'inscrire dans une logique de soutenabilité. L'objectif est clair : maintenir une épargne brute robuste, garantir un niveau d'autofinancement compatible avec la poursuite des projets essentiels, et éviter tout effet ciseaux dans un contexte économique incertain. La capacité d'endettement préservée offre à la commune la possibilité d'étaler dans le temps ses engagements, tout en sécurisant les opérations dont l'utilité sociale, la maturité et les cofinancements sont les plus élevés.

La stabilité des taux de fiscalité constitue également un marqueur stratégique important : elle nourrit la prévisibilité budgétaire et renforce la confiance des habitants, tout en reposant sur un produit fiscal dynamique lié à l'attractivité démographique du territoire.

En définitive, la stratégie financière 2026 repose sur trois piliers :

- **Préserver une épargne solide** pour absorber les incertitudes et soutenir les investissements.
- **Mobiliser l'endettement** de manière raisonnée, en s'appuyant sur un taux d'endettement inférieur à la moyenne et une situation saine.
- **Prioriser les investissements** pour garantir l'efficience de la dépense publique et la soutenabilité de la PPI.

Le présent Rapport d'Orientation Budgétaire retient volontairement un scénario financier très prudent pour l'exercice 2026. Ce choix n'est pas le résultat d'une dégradation brutale de la situation de la commune, mais celui d'une démarche de sincérité et de sécurisation dans un contexte où plusieurs variables demeurent incertaines : niveau réel d'inflation sur les charges générales, évolution des bases fiscales, maintien des dotations, renégociation de certains contrats et trajectoire des prix de l'énergie.

Afin d'éviter toute surestimation des recettes ou sous-estimation des dépenses, les prévisions 2026 sont donc bâties sur des hypothèses minimales : produits fiscaux et dotations reconduits à un niveau plancher, recettes tarifaires évaluées avec prudence, et charges de fonctionnement intégrant une marge de sécurité sur les postes les plus volatils.

Cette méthode permet d'assurer la soutenabilité du budget, même en cas de tensions accrues, et garantit la capacité de la commune à financer ses investissements structurants sans exposer la trajectoire financière à des aléas excessifs. Elle traduit la volonté de la municipalité de disposer d'une vision robuste, lisible et maîtrisée, au service du maintien d'un haut niveau de services publics locaux et du soutien durable aux projets du territoire.

Erquinghem-Lys aborde ainsi 2026 dans une situation enviable, marquée par la maîtrise de ses dépenses, la robustesse de son autofinancement et une dette parfaitement contenue. La commune dispose des leviers nécessaires pour continuer à investir utilement, en sécurisant son équilibre financier et en préparant l'avenir dans des conditions durables et responsables.

Ce rapport d'orientation budgétaire a été établi conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales. Il traduit la stratégie financière et les orientations budgétaires de la Ville d'Erquinghem-Lys pour l'exercice 2026.

Annexe 1

ERQUINGHEM-LYS - COMMUNE
Place du Général de Gaulle
59193 Erquinghem-Lys

Date : 18/11/2025 16:32

ENDETTEMENT PLURIANNUEL DES EMPRUNTS à compter de l'exercice2025

Budget ERQUINGHEM-LYS

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
27	CAF Aigonalys-28	21 735,00	21 735,00	21 735,00	21 735,00	21 735,00	21 735,00	21 735,00	0,00	0,00	0,00
28	Bureau de Poste-29	9 968,41	9 544,49	9 167,67	4 417,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
29	CAF BATIMENT PERISCOLAIRE	14 845,59	14 845,59	14 845,59	14 845,59	14 845,59	14 845,62	0,00	0,00	0,00	0,00
30	Travaux et extension salle de sports Plaine Sportive	88 732,56	88 732,56	88 732,56	88 732,56	88 732,56	22 163,24	0,00	0,00	0,00	0,00
Total budget ERQUINGHEM-LYS		135 311,56	134 857,64	129 730,19	125 313,15	58 763,86	21 735,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Date : 18/11/2025 16:33

Etat par prêteur Exercice 2025**221 - ERQUINGHEM-LYS - COMMUNE**

Budget : Tous les budgets - Exercice : 2025 - Sans prise en compte des emprunts simulés.

ERQUINGHEM-LYS**CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DU NORD**

Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dette en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
27	CAF Agoralys-28	200700551	434 700.00 €	152 145.00 €	21 735.00 €
29	CAF BATIMENT PERISCOLAIRE	201800746	148 455.93 €	89 073.57 €	14 845.59 €
Total CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DU NORD			583 155.93 €	241 218.57 €	36 580.59 €

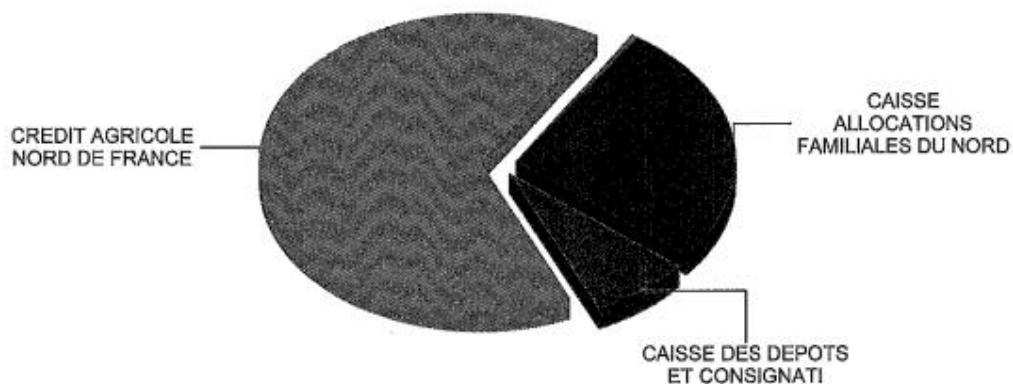
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATI

Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dette en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
28	Bureau de Poste-29	1237771	130 000.00 €	30 333.18 €	9 998.41 €
Total CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATI			130 000.00 €	30 333.18 €	9 998.41 €

CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE

Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dette en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
30	Travaux et extension salle de sports Plaine Sportive	10002111919	700 000.00 €	461 518.63 €	88 732.56 €
Total CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE			700 000.00 €	461 518.63 €	88 732.56 €
Total ERQUINGHEM-LYS			1 413 155.93 €	733 070.38 €	135 311.56 €

Répartition des échéances par prêteur pour l'exercice 2025



CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DU NORD	36 580.59 €	27.0%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATI	9 998.41 €	7.4%
CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	88 732.56 €	65.6%
Total :	135 311.56 € 100.0%	

Annexe 2

MAIRIE d' Erquinghem - Lys				
TABLEAU DES EFFECTIFS - EMPLOIS PERMANENTS				
au 01/12/2025				
<i>Titulaires et stagiaires</i>	Autorisés	Pourvus	Vacants	Temps travail
FILIERES ADMINISTRATIVE				
Directeur Général des services	1	1	0	
Attaché	1	0	1	
Cadre d'emploi des rédacteurs Territoriaux				
Rédacteur principal 1ère classe	1	1	0	
Rédacteur principal 2ème classe	1	1	0	
Rédacteur	1	0	1	
Rédacteur (21h)	1	0	1	
Cadre d'emploi des adjoints administratifs Territoriaux				
Adjoint Administratif terri. Ppal de 1ère classe	4	3	1	80% 80%
Adjoint Administratif terri. Ppal de 1ère classe 21h	1	1	0	
Adjoint Administratif terri. Ppal de 2ème classe (35h)	2	2	0	
Adjoint Administratif terri. Ppal de 2ème classe (28h)	1	0	1	
Adjoint Administratif territorial (35h)	2	1	1	
Adjoint Administratif (28h)	1	1	0	
	17	11	6	
FILIERES TECHNIQUE				
Ingénieur	1	0	1	
Cadre d'emploi des techniciens territoriaux				
Technicien Principal 1ère classe	1	1	0	
Technicien Principal 2ème classe	1	1	0	
Technicien	1	0	1	
Cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux				
Agent de maîtrise principal 35 h	1	1	0	
Agent de maîtrise 35h	1	1	0	
Agent de maîtrise 28h	1	1	0	
Cadre d'emploi des Adjoints techniques territoriaux				
Adjoint technique Principal 1ère classe	8	7	1	80% 50%
Adjoint Technique Principal 2ème classe	9	8	1	
Adjoint Technique territ.Ppal de 2ème classe (30/35ème)	2	2	0	
Adjoint Technique territ.Ppal de 2ème classe (21/35ème)	1	1	0	
Adjoint Technique territ.Ppal de 2ème classe (19/35ème)	1	1	0	
Adjoint technique territ. Ppal de 2ème classe (16,70/35ème)	1	1	0	
Adjoint technique (35h)	6	4	2	
Adjoint technique (32/35ème)	1	1	0	
Adjoint technique (30/35ème)	6	2	4	
Adjoint technique (27/35ème)	1	1	0	
Adjoint technique (25/35ème)	1	1	0	
	44	34	10	
FILIERE POLICE				
Cadre d'emploi des agents de police municipale				
Brigadier-Chef principal	1	1	0	
Gardien brigadier	1	1	0	
	2	2	0	
FILIERE MEDICO SOCIALE				
Cadre d'emploi des ATSEM				
ATSEM principal de 1ère classe (35h)	1	0	1	
ATSEM principal de 1ère classe (30h)	1	1	0	
ATSEM principal de 1ère classe (28h)	1	0	1	
	3	1	2	
FILIERE ANIMATION				
Cadre d'emploi des animateurs territoriaux				
Animateur principal de 2ème classe	1	0	1	
Animateur territorial	2	2	0	
	3	2	1	
TOTAL	69	50	19	
	Autorisés	Pourvus	Vacants	